

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 23 juin 2022

## **9. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Frésard) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)**

---

La politique du 3<sup>e</sup> âge représente sans nul doute un des défis des années à venir que ce soit au niveau fédéral, cantonal, régional ou municipal.

Les personnes âgées de plus de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes représentent déjà plus de 20 % de la population. Même si bon nombre de retraités sont encore très actifs, la forte augmentation du nombre de seniors de plus de 80 ans prévue dans toutes les estimations démographiques laisse présager un besoin de structures de plus en plus important. Ces personnes seront de plus en plus dépendantes avec l'âge et ne bénéficieront probablement pas d'un encadrement suffisant par des proches pour éviter l'institutionnalisation.

Au niveau fédéral, on légifère pour la première fois sur la prise en charge des personnes âgées dans des appartements protégés. La Conférence des directrices/teurs cantonaux des affaires sociales a adopté une vision pour le logement autonome des personnes handicapées et des personnes âgées.

La planification, la gestion et le contrôle des soins médicaux stationnaires, des soins et des soins à domicile pour les personnes atteintes dans leur santé relèvent de la politique cantonale.

Les autres tâches de la politique du 3<sup>e</sup> âge font partie des tâches "facultatives" des communes et sont à leur charge. Elles ont pour objectif de permettre le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible, indépendamment de leur situation économique. Cette attitude bénéficie aussi bien aux aînés qu'aux finances communales.

Différentes organisations régionales comme Jurabernois.Bienne (Jb.B), des organisations dédiées comme ProSenectute, ProSenior Berne, ou encore l'Union des villes suisses encouragent les communes à mettre en œuvre des mesures pour leurs seniors et proposent des stratégies à cet effet.

La recherche des lacunes de prise en charge, la mise en place d'une stratégie de réseau et de coordination par les différents acteurs/trices : proches, bénévoles, professionnel/les du secteur privé ou public pour les combler sont nécessaires pour anticiper l'évolution démographique. Les expériences faites montrent l'efficacité d'un partenariat seniors – autorités communales, sous la forme par exemple d'une association soutenue par la commune, qui s'appuie sur les membres de ladite association pour mettre en œuvre sa politique du 3<sup>e</sup> âge. Certaines communes du canton ont mis en place un parlement des aînés.

A La Neuveville, diverses initiatives privées luttant contre l'isolement se sont développées. Elles méritent d'être recensées, coordonnées, soutenues et communiquées de manière plus visible.

Un état des lieux des prestations existantes, une réflexion sur les besoins de nos seniors doit être menée avec eux, afin de mettre en place des structures garantissant une politique locale coordonnée. Cette démarche permettra non seulement de contribuer à la qualité de vie de nos aînés, mais également de tenir compte de leurs besoins dans la planification des tâches et projets communaux, avec des avantages certains pour la commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous propose d'accepter ce postulat.

CONSEIL MUNICIPAL